
DELIBERATION N°2043 DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 SEPTEMBRE 2018

Date de convocation : 19 septembre 2018

Date d'affichage: 05 octobre 2018

Nombre de conseillers: 27

- en exercice : 27
- présents : 21
- absents représentés : 6
- votants : 27

L'an deux mille dix-huit, le mardi vingt cinq septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance était présidée par Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, Maire de Bièvres.

Étaient présents :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, Maire ;
M. Robert DUCHATEL, M. Paul PARENT, M. Hubert HACQUARD, Céline MAISONNEUVE,
M. Amine PATEL, Mme Marianne FERRY, M. Georges DOUARRE, Mme Christelle de BEAUCORPS, Maires adjoints ;
Mme Denyse ROUSSEAU, M. Alain SAVARY, Mme Martine AUDE COUDOL, M. Benoist BERTHIER, Mme. Celine DUMEZ, M. Denis LENORMAND, M. Éric DAUPHIN, Mme Maryse REIGADAS, M. Marc LABELLE, M. Hervé HOCQUARD, Mme Florence CURVALE, Mme Catherine PALAZO, , Conseillers municipaux.

Absents représentés :

Mme Danièle BOUDY pouvoir à M. Paul PARENT
M. Philippe BAUD , pouvoir à M. Hubert HACQUARD
Mme Joëlle NATIVEL LECOQ, pouvoir à Mme Christelle de BEAUCORPS,
M. Emmanuel MICHAUX, pouvoir à M. Hervé HOCQUARD
Mme Sophie DEVES, Pouvoir à Catherine PALAZO
M. Emmanuel DU VERDIER pouvoir à Mme Florence CURVALE

Mme Christelle de BEAUCORPS a été nommée Secrétaire de séance.

La séance est déclarée ouverte à vingt heures trente-cinq.

2043 - AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ARRETE DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN

Rapporteur Hubert HACQUARD

Le Conseil municipal,

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le PLU de Vauhallan arrêté le 29 juin 2018 et notifié à la Commune de Bièvres pour avis le 10 juillet 2018 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Bièvres ;

Vu l'avis de la Commission Municipale Permanente en Urbanisme du 17 septembre 2018 ;

Considérant que les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la Commune de Vauhallan ne remettent pas en cause ni ne compromettent les objectifs de la commune de Bièvres exprimés dans son propre document d'urbanisme,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article 1 : EMET un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par délibération du conseil municipal de Vauhallan.

Article 2 : DIT que cette délibération sera notifiée à la commune de Vauhallan.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

Fait à Bièvres, le 04 octobre 2018

Pour extrait conforme,

Anne Pelletier – Le Barbier
Maire de Bièvres



A. Pelletier

Accusé de réception en préfecture
091-219100641-20180925-2043-DE
Date de télétransmission : 05/10/2018
Date de réception préfecture : 05/10/2018